



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9676^e séance

Vendredi 28 juin 2024, à 10 h 5

New York

Provisoire

Président : M. Hwang (République de Corée)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Yamazaki
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Fernandes
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à exprimer notre désaccord de principe avec la décision prise par la présidence d'inviter les représentants de l'Ukraine et de l'Union européenne à participer à cette séance. Il est clair que ces participants n'ont rien à voir avec la question régionale à l'examen au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée » et qu'ils n'apporteront aucune contribution véritable à notre débat. Il est également clair que le seul but de leur participation à cette séance du Conseil de sécurité est de la politiser et de se faire l'écho des allégations sans fondement des membres occidentaux du Conseil, que l'on retrouve généralement dans la presse de bas étage. Tout cela est fait pour permettre à ces participants de se joindre au chœur des allégations infondées qui, nous le savons, seront formulées ici aujourd'hui.

Nous estimons regrettable que, pour servir les intérêts opportunistes de l'Occident, la présidence sud-coréenne du Conseil de sécurité ait une fois de plus choisi, au cours de son mandat, de violer le principe d'impartialité auquel le Président du Conseil de sécurité a le devoir de se conformer. Il s'agit non seulement d'un abus de la présidence du Conseil de sécurité, mais aussi d'un manquement de la présidence à ses devoirs. Malheureusement, la réputation de la République de Corée, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, s'en trouve gravement entachée. Je tiens à préciser d'avance que je n'ai pas l'intention d'écouter les déclarations de ces orateurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une brève déclaration en faveur de la participation de l'Ukraine à cette séance en vertu de l'article 37 et de celle de l'Union européenne en vertu de l'article 39.

La participation de l'Ukraine est pertinente à l'égard de ce point de l'ordre du jour. La Russie lance contre le peuple ukrainien des missiles balistiques qu'elle

s'est illégalement procurés auprès de la République populaire démocratique de Corée. Des articles de presse et des analyses d'informations provenant de sources ouvertes montrent amplement et de manière crédible que des armes en provenance de la République populaire démocratique de Corée ont été retrouvées en Ukraine. Reuters a indiqué que le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) avait récemment inspecté en Ukraine les débris d'un missile balistique tiré sur Kharkhiv le 2 janvier, concluant que celui-ci avait bien été fabriqué en République populaire démocratique de Corée. De même, le Service de renseignements de la Défense nationale des États-Unis a publié une analyse montrant une comparaison visuelle d'images qui confirment à nouveau l'utilisation par la Russie, contre l'Ukraine, de missiles balistiques fabriqués en République populaire démocratique de Corée.

Le Groupe d'experts du Comité 1718 ayant été dissous, le Conseil doit rester saisi de la situation relative aux violations des sanctions par la République populaire démocratique de Corée, compte tenu des incidences que ces événements ont sur la sécurité de l'Europe, de la péninsule coréenne et la région Indopacifique. L'invitation et la participation des États Membres et des organisations régionales concernés sont essentielles pour garantir que des informations pertinentes sont communiquées au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante du Royaume-Uni a demandé la parole.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni appuie lui aussi fermement la décision de la présidence d'autoriser l'Ukraine et l'Union européenne à participer au débat d'aujourd'hui. La situation est très claire. Comme chacun le sait dans cette salle, il est amplement prouvé que des armes en provenance de la République populaire démocratique de Corée sont utilisées pour soutenir l'effort de guerre de la Russie en Ukraine, une guerre qui a des conséquences directes sur la stabilité et la sécurité de l'Europe.

Il est clair que la prolifération des armes en provenance de la République populaire démocratique de Corée porte atteinte aux intérêts de l'Ukraine et de l'Union européenne. Il est donc approprié, juste et conforme au règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité que nous entendions les représentants de ces pays. Il est vrai qu'ils n'ont jamais participé à aucune séance sur cette question, mais il est aussi vrai que ce n'est que récemment que la Russie a commencé à violer ouvertement les sanctions de l'ONU et à utiliser des armes en provenance de

la République populaire démocratique de Corée dans la guerre qu'elle mène contre l'Ukraine. Il est évident que le Conseil doit être en mesure d'adapter ses pratiques en fonction des événements qui se produisent dans le monde réel.

M. de Rivière (France) : Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le Président. Comme les orateurs précédents, je tenais à exprimer mon clair désaccord avec l'analyse du Représentant permanent de la Russie et un clair soutien à votre proposition d'associer l'Ukraine et l'Union européenne à cette séance. Comme vient de le dire ma collègue britannique – et je pense que la séance qui va se dérouler le démontrera amplement – la sécurité de l'Ukraine est évidemment en cause dans ce qui se passe entre la Corée du Nord, la Russie et peut-être d'autres, et évidemment, la sécurité de l'Union européenne est en cause aussi.

Donc la participation de l'Ukraine et de l'Union européenne à cette séance est absolument légitime. Encore une fois, cette séance le montrera je pense. Je voudrais conclure en disant que je souhaite évidemment que l'on puisse mettre les choses au clair en public aujourd'hui au Conseil de sécurité, et au-delà de la mise au clair de la situation, que l'on puisse aussi agir, revenir au respect intégral des résolutions du Conseil de sécurité et que l'on cesse de nous réunir dans un contexte où celles-ci sont honteusement violées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends note des points soulevés par les membres du Conseil.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République populaire démocratique de Corée et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement ; et M. Jonah Leff, Directeur exécutif de l'organisation Conflict Armament Research.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : On m'a demandé aujourd'hui de présenter un exposé au Conseil de sécurité au titre de la question intitulée « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée », afin d'examiner la question des « transferts d'armes de la République populaire démocratique de Corée en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies », à la demande de la France, du Japon, de la République de Corée, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le Conseil a récemment été informé à plusieurs reprises du lancement, par la République populaire démocratique de Corée, de missiles balistiques ou de satellites utilisant les technologies de missiles balistiques. Au cours des derniers mois, des allégations ont également fait état de transferts de missiles balistiques et de munitions de la République populaire démocratique de Corée vers la Fédération de Russie, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, lesquels seraient destinés à être utilisés dans la guerre contre l'Ukraine menée en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Je note que dans son rapport final, daté du 7 mars 2024, le Groupe d'experts qui a appuyé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) indique qu'il « enquête sur des rapports communiqués par des États Membres au sujet de la fourniture par la République populaire démocratique de Corée d'armes classiques et de munitions, en contravention des sanctions (S/2024/215, résumé) ».

Je crois comprendre que, conformément à cette référence qui figure dans son rapport final, le Groupe d'experts examinait, avant l'expiration de son mandat, un rapport de l'Ukraine sur des débris de missiles récupérés en Ukraine, à la suite d'informations concernant l'utilisation en Ukraine, par les forces armées russes, de missiles balistiques à courte portée fabriqués en République populaire démocratique de Corée.

Le 30 avril, le mandat du Groupe d'experts qui appuyait le Comité a expiré, après avoir été reconduit sans interruption depuis la création du Groupe par le Conseil de sécurité en 2009. Toutefois, il importe de noter que, malgré l'expiration du mandat du Groupe d'experts, le comité des sanctions poursuit ses travaux et continuera de surveiller la mise en œuvre du régime de sanctions.

Le commerce illicite et non réglementé des armes et de leurs munitions ainsi que leur détournement constituent depuis longtemps une source de vive préoccupation pour la communauté internationale. Pour faire face aux risques associés aux transferts illicites et non réglementés d'armes,

les États ont mis en place un certain nombre de traités, d'accords et de cadres internationaux, régionaux et bilatéraux de maîtrise des armements, afin de prévenir et d'éliminer le commerce illicite et le détournement d'armes classiques, de réglementer le commerce international des armes et de promouvoir la transparence dans les transferts d'armes.

Les régimes de sanctions du Conseil de sécurité sont au premier plan de ces efforts collectifs internationaux visant à maintenir la paix et la sécurité et à empêcher les transferts illicites d'armes. Je rappelle que les résolutions pertinentes sont juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'ONU.

Au niveau international, ces efforts sont complétés et renforcés par divers autres instruments, notamment le Traité sur le commerce des armes, le Protocole relatif aux armes à feu, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et son Instrument international de traçage, ainsi que le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. Ces instruments varient en termes de portée et le nombre d'États qui sont parties aux différents traités varie également, mais ils sont tous guidés par le principe fondamental de prévenir et de combattre le commerce illicite des armes. La participation universelle aux instruments pertinents et leur mise en œuvre intégrale et effective doivent rester une priorité.

Les États importateurs, de transit, producteurs et exportateurs doivent agir de manière responsable à tous les stades de la chaîne de transfert des armes et des munitions afin d'en prévenir le détournement, le trafic et l'utilisation abusive. L'estimation des risques avant le transfert, les pratiques en matière de marquage et d'enregistrement et les capacités de traçage sont de la plus haute importance. Les mesures visant à assurer de façon efficace la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes et de munitions, ainsi que les contrôles douaniers et aux frontières, sont également essentiels.

Tout transfert d'armes et de munitions doit être conforme au cadre juridique international applicable, y compris, bien entendu, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les régimes de sanctions qui en découlent. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, toute relation entre un pays, quel qu'il soit, y compris la Fédération de Russie, et la République populaire démocratique de Corée doit être pleinement conforme aux sanctions pertinentes du Conseil de sécurité.

La République populaire démocratique de Corée poursuit son programme d'armes nucléaires et la mise au point de ses vecteurs. Elle a considérablement augmenté ses activités de tirs de missiles balistiques ces dernières

années, conformément à son plan de développement militaire quinquennal dévoilé en janvier 2021.

Depuis 2022, la République populaire démocratique de Corée a effectué une centaine de tirs de missiles balistiques, notamment des missiles balistiques intercontinentaux à combustible solide et des lanceurs spatiaux utilisant la technologie des missiles balistiques, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2094 (2013), 2270 (2016), 2321 (2016), 2375 (2017) et 2397 (2017).

Tout dernièrement, le 26 juin, la République populaire démocratique de Corée a effectué ce qui serait, selon certaines informations, un tir utilisant la technologie d'un missile balistique, qui aurait explosé peu après le lancement. Elle a toutefois affirmé avoir procédé avec succès à un tir d'essai d'un nouveau type de missile à têtes multiples.

En ce qui concerne la poursuite par la République populaire démocratique de Corée de son programme nucléaire, M. Rafael Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a déclaré, le 21 décembre 2023, qu'un rejet d'eau chaude du système de refroidissement du réacteur à eau légère de Yongbyon a été observé, ce qui indique que le réacteur a atteint la criticité nucléaire. Plus récemment, dans sa déclaration liminaire devant le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, le 3 juin, le Directeur général Grossi a déclaré que l'AIEA avait également observé que d'après certaines indications, des activités se déroulaient à l'usine réputée servir à l'enrichissement par centrifugation de Yongbyon, et qu'une autre installation dans le complexe de Kangson était en train d'être élargie. Bien que rien n'indique qu'il y ait récemment eu des changements au site d'essais nucléaires de Punggye-ri, le site reste occupé.

En poursuivant obstinément ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée continue de saper le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui en est le fondement.

Nous avons suivi de près, avec inquiétude, les informations faisant état de cyberactivités malveillantes attribuées à des acteurs affiliés à la République populaire démocratique de Corée. Selon le rapport final du Groupe d'experts qui a appuyé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), un grand volume d'activités malveillantes de ce type se poursuit, en particulier contre des sociétés liées à des cryptomonnaies. Les autres tendances observées comprennent des attaques visant

des chaînes d'approvisionnement. Un tel comportement présumé n'est pas conforme au cadre de comportement responsable des États en matière d'utilisation du numérique dans le contexte de la sécurité internationale, qui a été entériné à l'unanimité par l'Assemblée générale, mais accroît les risques pour la paix et la sécurité internationales et sape la confiance et la stabilité entre les États.

Pour terminer, je me fais l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle respecte pleinement ses obligations internationales, notamment celles découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Tous les États concernés doivent éviter toute mesure susceptible d'entraîner une nouvelle escalade, non seulement dans la péninsule coréenne, mais aussi dans d'autres régions, et de compromettre davantage le régime de maîtrise des armements et de non-prolifération.

Le Secrétaire général appelle à la reprise des pourparlers et demande à toutes les parties concernées de favoriser la création d'un environnement propice au dialogue. L'action diplomatique demeure la seule voie vers une paix durable et vers la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Leff.

M. Leff (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui, et je félicite la République de Corée de ce qu'elle a accompli durant son mandat actuel.

Depuis des décennies, la communauté internationale cherche à contrôler le commerce des armes classiques afin de réduire au minimum le détournement des armes, autrement dit la perte, le vol ou le retransfert intentionnel d'armes légalement acquises à des utilisateurs non autorisés.

L'absence de données concrètes et de rapports détaillés a régulièrement entravé ces efforts, la plupart des rapports ne contenant pas d'informations spécifiques permettant d'identifier les armes, ce qui ne donne que peu d'indications sur leur provenance et, par conséquent, n'offre que peu de possibilités de mener des enquêtes plus approfondies et efficaces. Ces rapports incomplets qui ne reposent pas sur des données factuelles entravent les efforts d'élaboration de politiques de maîtrise des armements qui comprennent la dynamique qu'elles cherchent à maîtriser et à atténuer.

C'est précisément cette lacune que mon organisation, Conflict Armament Research, cherche à combler. Notre approche indépendante part du principe que le moyen le plus efficace de déterminer l'origine des armes, munitions et matériels connexes détournés est de les examiner directement sur le champ de bataille, ou aussi près que possible du point de capture, de saisie ou de récupération.

Conflict Armament Research place l'objet physique au cœur de ses enquêtes. En déployant des équipes d'enquête sur le terrain dans les zones de conflit, mon organisation récupère des informations distinctives et traçables sur les armes, les munitions et le matériel connexe, telles que les numéros de série et de lot, qui permettent d'identifier un article individuellement depuis sa production et de le suivre par l'intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement. Avec la coopération des gouvernements et de l'industrie de l'armement, Conflict Armament Research retrace l'historique des transferts de chaque article grâce aux registres de vente et de transfert.

À ce jour, nous avons répertorié près d'un million d'armes, de munitions et de leurs composantes. En regroupant les données relatives à des milliers d'articles récupérés sur le champ de bataille, nous dressons une carte dynamique des chaînes d'approvisionnement mondiales, faisant précisément ressortir les maillons faibles qui permettent de détourner les armes.

Conflict Armament Research est opérationnelle en Ukraine depuis 2018, recensant et traçant les armes utilisées dans des attaques sur le territoire. Depuis le début du conflit actuel, en février 2022, nous avons recensé plus de 270 armes classiques de pointe, à savoir des véhicules aériens téléguidés et des missiles, qui ont été utilisées dans des attaques en Ukraine. Tout au long de cette année, nous avons détecté une tendance dans le conflit : l'emploi d'armes classiques fabriquées par la République populaire démocratique de Corée.

En janvier, une équipes d'enquête sur le terrain de Conflict Armament Research a recueilli physiquement des preuves de la présence de restes d'un missile balistique qui a frappé Kharkiv, la deuxième ville d'Ukraine, le 2 janvier. Voici les débris du missile que nous avons trouvés. Conflict Armament Research a constitué un dossier sur le moteur-fusée du missile, sa queue et près de 300 composants internes, fabriqués par 26 entreprises de huit pays et territoires. Sur la base de plusieurs caractéristiques particulières observées lors de la collecte de données, nous avons déterminé que ce missile était soit un KN-23, soit un KN-24, fabriqué en République populaire démocratique de

Corée en 2023. Après la première analyse, nos équipes ont inspecté trois autres missiles identiques de la République populaire démocratique de Corée qui ont frappé Kiev et Zaporizhzhia au début de l'année.

Les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2270 (2016) interdisent aux États Membres de l'ONU d'acheter des armes ou du matériel connexe à la République populaire démocratique de Corée, et à cette dernière d'exporter ce matériel.

Nos rapports sur la question ont constitué la première analyse publique de ces tirs en dehors de la République populaire démocratique de Corée et dans le cadre de la guerre en Ukraine. Conflict Armament Research est parvenue à la conclusion que le missile a été fabriqué en République populaire démocratique de Corée sur la base des caractéristiques particulières suivantes : son diamètre, ses actionneurs de l'aube de déviation de jet distincts, le modèle de boulon autour de l'allumeur, la présence de caractères coréens sur certains composants de la roquette et la présence répétée de marques faisant probablement référence à l'année 2023 dans le calendrier Juche, associée à la présence de composants électroniques datant de 2023. Dans le cadre de notre analyse, nos enquêteurs ont comparé les caractéristiques du missile décrit en Ukraine aux éléments retrouvés sur des photos officielles de missiles publiées par la République populaire démocratique de Corée, et à un système similaire fabriqué par un autre État Membre. Nos enquêteurs ont établi que la partie arrière du missile récupéré en Ukraine le 2 janvier mesurait 110 centimètres de diamètre, alors que, pour l'autre missile, il ne mesurait que 95 centimètres.

En outre, la partie arrière du missile analysé par les enquêteurs de Conflict Armament Research comportait quatre actionneurs de palettes à réaction, composants qui orientent la poussée d'un missile et influencent donc sa trajectoire. Le missile que nous attribuons à la République populaire démocratique de Corée était équipé d'actionneurs de palettes à réaction spécifiques, dont la taille, la forme et la construction différaient nettement de celles des autres systèmes de missiles d'origine différente. Les membres du Conseil peuvent voir ici l'actionneur originaire de République populaire démocratique de Corée, et celui provenant d'une autre origine.

Conflict Armament Research a également constaté une configuration de boulons sur la partie avant du moteur-fusée qui ressemble fort à celle du missile identique construit par la République populaire démocratique de Corée, visible sur des photos officielles d'État. La documentation de Conflict Armament Research et les

photos d'usine montrent que le moteur-fusée du missile présente un disque central comportant 20 boulons répartis uniformément sur toute sa circonférence. Sur plusieurs composants internes du missile de la République populaire démocratique de Corée, les enquêteurs de Conflict Armament Research ont constaté la présence de caractères coréens. Voici un exemple en photo.

Enfin, les enquêteurs de Conflict Armament Research ont établi la présence du poinçon « 112 » sur divers composants trouvés dans l'épave du missile. Ce poinçon évoque probablement l'année 2023 dans le calendrier djoutché, calendrier officiel de la République populaire démocratique de Corée. Cette hypothèse est corroborée par les éléments que nous avons réunis sur les composants électroniques trouvés dans l'épave du missile, dont les poinçons indiquent une fabrication en 2023. D'ailleurs, nombre des éléments internes du missile ont été fabriqués dans les trois dernières années, et 20 % des composants datés ont été produits en 2023.

Les éléments de preuve que je mentionne, et que mon organisation a constatés et minutieusement recensés elle-même, établissent de manière irréfutable que le missile tiré sur Kharkiv était bien originaire de la République populaire démocratique de Corée.

Lors d'un déplacement ultérieur en Ukraine, où je me suis rendu avec une équipe pour recueillir des éléments complémentaires, nous avons observé d'autres armes classiques fabriquées par la République populaire démocratique de Corée qui avaient été saisies sur le front mais n'avaient pas été vues sur le champ de bataille ukrainien auparavant. C'est notamment le cas d'une roquette d'artillerie fabriquée en 1977 qui, selon certaines informations, pourrait avoir été envoyée récemment, avec d'autres roquettes. Conflict Armament Research continuera de surveiller cette tendance nouvelle et émergente dans le conflit ukrainien et rendra compte de tout fait nouveau qu'il est possible de mettre en évidence.

La prolifération et l'emploi de missiles fabriqués par la République populaire démocratique de Corée érodent plus encore les régimes mondiaux de non-prolifération. Plus précisément, depuis l'introduction des embargos de l'ONU visant la République populaire démocratique de Corée en 2006, l'exportation de missiles balistiques originaires de ce pays est une violation du régime de sanctions. Les résolutions du Conseil de sécurité interdisent également à la République populaire démocratique de Corée de développer son programme de missiles balistiques. Partant, les personnes et entités qui facilitent le transfert de composants et matières clefs sont eux aussi susceptibles d'avoir violé les sanctions.

Conflict Armament Research a découvert dans le missile des composants électroniques de fabrication étrangère et récente, qui soulignent les difficultés de taille auxquelles se heurtent désormais les régimes mondiaux de non-prolifération. Voici un cliché des composants électroniques que notre équipe a recensés. Cela montre que la République populaire démocratique de Corée est en mesure de fabriquer des armes sophistiquées avec des composants produits pas plus tard qu'en 2023, malgré les sanctions du Conseil interdisant à la République populaire démocratique de Corée de fabriquer des missiles balistiques. Cela indique également que le pays s'est forgé un réseau d'achats robuste, à même de contourner, sans être détecté, un régime de sanctions en place depuis près de 20 ans.

Les conclusions de Conflict Armament Research soulignent encore une fois à quel point la collecte d'éléments probants et la surveillance sont indispensables à l'efficacité de tout mécanisme de sanctions et de contrôle des exportations. Les conclusions de Conflict Armament Research illustrent aussi les éléments obérant l'efficacité de la réglementation et du contrôle des exportations de composants commerciaux.

Conflict Armament Research s'emploie actuellement à remonter la trace des chaînes d'approvisionnement des composants recensés du missile. Aucun de ces composants n'a été fabriqué en République populaire démocratique de Corée, ce qui montre qu'elle compte sur des réseaux d'acquisition externes pour son programme national de missiles. Ces conclusions préliminaires révèlent que la nature mondiale de l'industrie des semi-conducteurs en particulier et le fait qu'elle s'appuie sur les canaux de distribution de pays tiers devraient également susciter des inquiétudes quant au respect des régimes de sanctions et de contrôle des exportations que les autres États Membres sont tenus d'appliquer.

Depuis janvier, Conflict Armament Research a reçu des réponses à ses demandes de traçage identifiant les intermédiaires et les derniers dépositaires connus situés dans des pays tiers qui ont acquis certains des composants électroniques retrouvés dans le missile analysé en Ukraine. Ainsi, nous avons récemment reçu d'une entreprise des informations concernant un microprocesseur qui avait été fourni à un État Membre fin 2017 avant d'être transféré à la République populaire démocratique de Corée. Cela atteste que, même si la chaîne de transfert est complexe et, par essence, à plusieurs niveaux, l'approche de terrain de Conflict Armament Research, caractérisée par une collecte de documentation sur le terrain, un traçage en collaboration avec l'industrie et les

gouvernements, la triangulation, et la cartographie ciblée des échanges, permet d'identifier efficacement les entités préoccupantes.

Les équipes d'enquête de Conflict Armament Research sur le terrain continueront de recenser les systèmes d'armes utilisés dans le conflit en Ukraine et s'efforceront de mettre en lumière les évolutions à mesure qu'elles surviennent, notamment l'emploi persistant d'armes qui violent les sanctions du Conseil visant la République populaire démocratique de Corée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Leff de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé et je remercie vivement M. Leff de son exposé. Sa présentation était particulièrement captivante.

Je voudrais, pour commencer, profiter de l'occasion pour condamner avec la plus grande énergie le tir de missile balistique effectué le 25 juin par la République populaire démocratique de Corée, en violation, une fois de plus, de l'interdiction que le Conseil oppose de longue date aux essais de missiles de ce pays. Cela ne fait que souligner le mépris indéfectible que Pyongyang voue au Conseil et à son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En mars, la Russie, avec le soutien tacite de la Chine, a mis fin au mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), privant ainsi tous les États Membres de l'ONU d'informations cruciales et objectives qui les aideraient à s'acquitter de leurs obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil. Nous sommes heureux que des experts indépendants et respectés d'organisations telles que Conflict Armament Research continuent de publier des enquêtes en sources ouvertes qui communiquent clairement sur les violations des sanctions visant la République populaire démocratique de Corée.

L'exposé que nous venons d'entendre montre que la Russie et la Chine ne peuvent pas empêcher le public d'être informé des transferts d'armes illégaux entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie. Les caractéristiques spécifiques des débris de missiles balistiques que Conflict Armament Research vient de nous présenter établissent clairement que le missile balistique qui a frappé Kharkiv le 2 janvier a été fabriqué en

République populaire démocratique de Corée. L'acquisition, par la Russie, de missiles balistiques tels que celui-là auprès de la République populaire démocratique de Corée viole les résolutions consensuelles du Conseil de sécurité que la Russie elle-même a contribué à faire adopter.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie a la responsabilité de défendre et de renforcer la paix et la sécurité internationales. Pourtant, la Russie vise le peuple ukrainien en tirant des missiles balistiques qu'elle s'est procurés illégalement auprès de la République populaire démocratique de Corée. En plus des dizaines de transferts de missiles que la Russie a effectués avec la République populaire démocratique de Corée, elle s'est aussi procuré illégalement plus de 11 000 conteneurs de munitions auprès de ce pays. Là encore, la Russie viole l'embargo sur les armes visant la République populaire démocratique de Corée qu'a décrété l'ONU et pour lequel la Russie elle-même a voté.

La Russie et la Chine continuent de protéger la République populaire démocratique de Corée contre une action conjointe du Conseil. Nous sommes conscients que, lorsque la Russie empêche cyniquement le Conseil d'appliquer ses sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, c'est pour tenter en vain de se soustraire aux reproches concernant ses propres violations. Mais en refusant de condamner les violations commises par la Russie, la Chine ne fait qu'encourager la République populaire démocratique de Corée à poursuivre ses tirs de missiles balistiques provocateurs et à continuer de se comporter d'une manière qui, en définitive, déstabilise la sécurité de la région même de la Chine.

Les conclusions indépendantes de Conflict Armament Research corroborent ce que nous avons lu dans les articles de presse et autres analyses en sources ouvertes. Le 29 avril, un article de Reuters rapportait que le Groupe d'experts du Comité 1718 avait récemment inspecté, en Ukraine, les débris d'un missile tiré sur Kharkiv le 2 janvier. Selon ce qui a été rapporté, le Groupe d'experts a établi en toute indépendance et avec certitude que les débris provenaient d'un missile balistique de la série Hwasong-11 mis au point par la République populaire démocratique de Corée, ce qui constitue une violation de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à ce pays. Le Groupe d'experts a examiné les données de télémétrie du Bureau du Procureur général de l'Ukraine montrant que le missile balistique avait été lancé depuis la Fédération de Russie, ce qui, associé à l'identification du missile par le Groupe d'experts comme étant un Hwasong-11, a permis de confirmer que la Fédération de Russie s'était procuré le

missile auprès de la République populaire démocratique de Corée, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Le 29 mai, le Service de renseignements de la Défense nationale des États-Unis a aussi rendu publique une analyse montrant une comparaison visuelle entre des images provenant des médias d'État de la République populaire démocratique de Corée et des images de débris de missiles provenant de Kharkiv, en Ukraine, confirmant une nouvelle fois l'utilisation par la Russie de missiles de la République populaire démocratique de Corée contre l'Ukraine.

Ce mois-ci, Vladimir Poutine a effectué une visite d'État à Pyongyang, où il a signé un accord de partenariat stratégique global comprenant des obligations de défense mutuelle avec Kim Jong Un. Les implications de ce partenariat dans le contexte de la coopération militaire en cours devraient nous préoccuper vivement tous et toutes.

Enfin, il importe de souligner que toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée restent en vigueur, que tous les États Membres sont tenus de mettre en œuvre les dispositions pertinentes de ces résolutions et que le Conseil doit prendre au sérieux sa responsabilité de suivre de près leur mise en œuvre afin de contrer les menaces que la République populaire démocratique de Corée fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Nakamitsu et M. Leff pour leurs présentations.

Depuis des mois, nous voyons s'accumuler des preuves accablantes de transferts d'armes entre la Russie et la Corée du Nord, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. En septembre dernier, lors de la visite de Kim Jong Un en Russie, des équipements militaires, dont des drones, ont été offerts à la délégation nord-coréenne. En mars dernier, le rapport final du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) (voir S/2024/215) faisait état d'informations concernant la livraison à la Russie de conteneurs de munitions nord-coréennes, qui étaient acheminés ensuite en Ukraine. Aujourd'hui, des recherches indépendantes corroborent l'origine nord-coréenne de missiles balistiques qui ont été utilisés pour frapper le territoire ukrainien. La France condamne l'exportation par la Corée du Nord de ces missiles, ainsi que leur emploi par la Russie. Ces transferts constituent autant de violations flagrantes de la résolution 1718 (2006), dont le paragraphe 8 interdit à tous les États Membres de fournir des armes à la Corée du Nord, ou d'en acquérir auprès de celle-ci. Cette résolution avait été adoptée par le Conseil à l'unanimité. La Russie, comme tous les États membres du Conseil, l'avait soutenue, et maintenant, elle la viole.

Lors de son récent déplacement en Corée du Nord, le Président russe indiquait ne pas exclure l'approfondissement de la coopération militaro-technique avec ce pays. La Russie ne fera croire à personne que cette coopération militaire avec la Corée du Nord correspondrait au développement légitime d'une prétendue relation d'amitié traditionnelle. Elle ne convaincra personne non plus que cette coopération contribuerait à réduire les tensions dans la région. Avec ce nouvel accord entre ces deux puissances, le risque de transfert de technologies balistiques et nucléaires est devenu bien réel, tout autant que le risque d'impunité complète du régime nord-coréen dans la poursuite de ses programmes militaires illicites. Le soutien de la Russie vient enhardir la Corée du Nord, qui a procédé à plus de 100 lancements balistiques depuis 2022, et l'encourage à poursuivre ses provocations. Le 27 mai dernier, la Corée du Nord tentait de placer en orbite un nouveau satellite militaire. Il y a quelques jours, le 26 juin, elle a tenté de tirer un missile balistique, là encore en violation des résolutions du Conseil. En s'approvisionnant en armes auprès de la Corée du Nord, la Russie choisit de donner la priorité à la poursuite de sa guerre illégale d'agression contre l'Ukraine, au détriment du régime international de non-prolifération. Elle met en péril la stabilité régionale et notre sécurité collective.

En mars dernier, la Russie a mis son veto à la reconduction du Groupe d'experts du Comité 1718 (voir S/PV.9591), dont elle avait auparavant soutenu le renouvellement pendant près de 15 ans. En privant le Comité de ce précieux instrument, la Russie entend empêcher toute enquête indépendante sur ses violations des régimes de sanctions. La séance de ce jour, dont la France a demandé l'organisation avec plusieurs partenaires, démontre que le Conseil continuera à s'informer, et à informer les États membres, sur les violations de ses résolutions. Celles-ci demeurent en vigueur, et doivent être mises en œuvre par tous les États dans leur intégralité. Nous continuons d'appeler la Corée du Nord à se conformer à ses obligations internationales, à abandonner ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et à s'engager enfin dans la voie du dialogue, pour parvenir à une dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement pour les affaires de désarmement, et M. Jonah Leff, Directeur exécutif de l'organisation Conflict Armament Research, de leurs exposés extrêmement alarmants et qui donnent à réfléchir.

Je tiens tout d'abord à condamner le nouveau lancement de missile balistique effectué par la Corée du Nord le 26 juin, heure locale. La Corée du Nord poursuit sans relâche le développement de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Qui plus est, elle se soustrait aux sanctions du Conseil avec l'aide d'autres acteurs. Il est extrêmement regrettable que, malgré l'appui vigoureux de 13 membres, le Conseil ait été contraint de réduire au silence le Groupe d'experts (voir S/PV.9591), qui jouait un rôle crucial dans la lutte contre les activités de prolifération de la Corée du Nord. Le renouvellement de son mandat a été bloqué par la Fédération de Russie qui, en tant que membre permanent du Conseil, devrait avoir la responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais qui, au lieu de cela, a exercé son droit de veto pour défendre le comportement illégal de la Corée du Nord. Si le Groupe existait encore, il ne fait aucun doute que ses rapports auraient mentionné de nouvelles enquêtes sur le contournement des sanctions, voire sur les violations commises par la Russie elle-même.

Le Japon condamne avec la plus grande fermeté l'exportation par la Corée du Nord et l'acquisition par la Russie de missiles balistiques en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que l'utilisation de ces missiles par la Russie contre l'Ukraine. Le transfert de ces armes soutient la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, et va accroître les souffrances du peuple ukrainien et exacerber la situation en Ukraine. Il pourrait également avoir des conséquences pour l'ensemble de la communauté internationale en raison de ses incidences délétères sur le régime de non-prolifération et en déstabilisant le fondement même de la sécurité et de l'économie mondiales.

Nous avons été témoins de désaccords – ou, oserais-je dire, d'obstructionnisme délibéré – dans cette salle sur ce dossier. Je voudrais rappeler aux membres que, quelles que soient nos divergences politiques, il y a une chose que personne ne saurait nier : les résolutions antérieures adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Elles sont en vigueur et doivent être appliquées. Soyons clairs : tous les États Membres, y compris la Corée du Nord et tous les pays représentés dans cette salle, doivent appliquer et respecter les résolutions existantes dans leur intégralité, quelles que soient nos divergences de vues sur les circonstances géopolitiques ou les causes profondes de la situation dans la péninsule coréenne. Finissons-en avec les fausses excuses pour justifier le non-respect des résolutions que nous avons l'obligation de respecter.

La République populaire démocratique de Corée et la Fédération de Russie ont récemment signé un traité sur leur partenariat stratégique global, qui ouvre la voie au renforcement de la coopération militaire entre les deux parties, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité. J'estime qu'il n'est pas nécessaire de justifier davantage pourquoi le reste de la communauté internationale devrait être vivement préoccupé par cette évolution.

Juste après sa visite à Pyongyang, le dirigeant russe a même évoqué la possibilité de fournir des armes à la Corée du Nord. Il n'est donc pas exagéré de dire que nous nous trouvons à un moment critique et historique s'agissant de prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Personne ne bénéficie de l'affaiblissement du régime mondial de non-prolifération. Si ces actes ne sont pas contrôlés, les fondements de ce régime s'en verront ébranlés. Si on ne peut pas contrer les actes de prolifération de la Corée du Nord et si on tolère le contournement et les violations des sanctions, cela aura de lourdes conséquences bien au-delà de l'Asie. Il s'agit d'une crise urgente de prolifération à laquelle le monde entier est confronté.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Haute-Représentante Nakamitsu et M. Leff de leurs exposés.

Depuis 2006, le Conseil a adopté neuf résolutions sur la République populaire démocratique de Corée. Elles ont toutes condamné les activités que mène la République populaire démocratique de Corée dans les domaines nucléaire et des missiles balistiques. Elles ont demandé à la République populaire démocratique de Corée de cesser ces activités et ont imposé des sanctions, notamment en interdisant le transfert d'armes et de matériel connexe entre la République populaire démocratique de Corée et tout État Membre de l'ONU. Ces neuf résolutions ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil. La Russie a violé ces résolutions à plusieurs reprises.

Des cargaisons d'armes font régulièrement le trajet entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit notamment de munitions et de missiles balistiques, comme l'ont indiqué les experts de l'ONU en avril et l'intervenante aujourd'hui. Outre les armes et les flux de marchandises entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée, cette dernière s'approvisionne également en pétrole raffiné auprès de la Russie, dépassant probablement le plafond fixé par les résolutions.

La Russie n'essaie même pas de cacher son comportement. Elle a eu l'audace d'opposer son veto (voir S/PV.9591) au renouvellement du mandat du Groupe

d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, lors de la visite du Président Poutine à Pyongyang ce mois-ci, Kim Jong Un a fait l'éloge de la coopération active entre les deux pays, y compris dans le domaine militaire.

En échange de ces armes et de la protection de la Russie au Conseil, la République populaire démocratique de Corée cherche à obtenir une aide commerciale et militaire, ce qui constitue un nouveau contournement des sanctions de l'ONU et accroît les risques pour la sécurité et la stabilité régionales. Ces violations ont de graves conséquences pour des millions de personnes dans le monde. Les missiles nord-coréens sont utilisés, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, pour détruire Kharkiv, provoquant des souffrances, des blessures physiques et la mort au sein de la population civile en Ukraine. Les munitions aident la Russie à prolonger sa guerre, qui continue de faire de nombreuses victimes parmi les femmes et les enfants.

La République populaire démocratique de Corée a mis en place ses programmes de missiles en détournant les ressources du peuple nord-coréen et continue de recourir au travail forcé. D'autre part, en affaiblissant le régime de non-prolifération et en réduisant les contraintes qui pèsent sur les programmes militaires de la République populaire démocratique de Corée, la Russie rend le monde plus dangereux pour tous les pays. Le Royaume-Uni travaillera donc avec tous les pays qui le souhaitent pour identifier, dénoncer et contrer les tentatives de la Russie de se procurer du matériel militaire auprès de la République populaire démocratique de Corée et pour protéger le régime mondial de non-prolifération.

Le fait que la Fédération de Russie viole si ouvertement et délibérément le régime de sanctions de l'ONU, alors qu'elle viole déjà de manière flagrante la Charte des Nations Unies en Ukraine, est une atteinte à l'Organisation et à ses principes. Cette situation est inacceptable. Tous ceux d'entre nous qui pensent que le Conseil devrait dénoncer clairement la Russie doivent s'engager à œuvrer de concert pour protéger l'ONU, le système de non-prolifération ainsi que la paix et la sécurité mondiales.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Haute-Représentante Nakamitsu et M. Leff des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui, des exposés instructifs et qui donnent à réfléchir.

Nous nous félicitons de la tenue de cette séance qui arrive à point nommé. Malte est profondément préoccupée par le faisceau croissant de preuves, y compris dans des rapports indépendants, de l'acquisition et de l'utilisation par la Russie de missiles provenant de la République

populaire démocratique de Corée dans sa guerre d'agression illégale contre l'Ukraine. Non seulement l'utilisation de ces missiles contre l'Ukraine aggrave les souffrances du peuple ukrainien, mais elle permet également d'évaluer leur efficacité et leur fiabilité sur le champ de bataille contre des systèmes de défense antimissiles, ce qui contribue à l'avancement du programme illégal d'armes de destruction massive (ADM) de la République populaire démocratique de Corée. Par ces actes, la République populaire démocratique de Corée et la Fédération de Russie démontrent leur volonté de saper l'architecture mondiale de non-prolifération et de violer la Charte des Nations Unies.

Les transferts d'armes, de munitions et d'éléments connexes à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée constituent une violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1718 (2006) sur le régime de sanctions. À cet égard, nous réaffirmons notre profonde déception face à la décision de la Russie d'opposer son veto (voir S/PV.9591) au renouvellement du mandat du Groupe d'experts du Comité 1718. Le Groupe d'experts jouait un rôle crucial dans les enquêtes sur les crimes et les violations du régime de sanctions et constituait une source de renseignements inestimable pour l'ensemble des Membres.

Il n'existe plus, mais les sanctions restent en place. Elles doivent être appliquée par tous les États Membres. Le programme illégal d'ADM de la République populaire démocratique de Corée menace la paix et la sécurité internationales sur la péninsule coréenne et au-delà. Le Conseil doit déployer des efforts collectifs pour modifier cette trajectoire, au lieu de faciliter sa progression.

En outre, le régime de la République populaire démocratique de Corée continue de donner la priorité à ses dépenses militaires, négligeant de manière flagrante les besoins de sa population. L'ONU et les autres organisations humanitaires estiment que plus de 40 % de la population souffre d'insécurité alimentaire et a besoin d'aide. Pourtant, le régime continue de détourner ses maigres ressources vers son programme illégal et dangereux d'ADM. Il est inquiétant de constater qu'alors que les frontières restent fermées aux acteurs humanitaires, y compris à l'équipe de pays des Nations Unies et au Coordonnateur résident, le régime accueille sur son territoire les délégations étrangères de son choix. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations récentes faisant état d'un pacte d'assistance mutuelle entre la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée. Nous rappelons que tout accord impliquant le transfert d'armes ou de munitions constitue une violation du régime de sanctions établi par la résolution 1718 (2006).

Pour terminer, nous appelons tous les États Membres à respecter et à appliquer dans son intégralité le régime de sanctions. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de rouvrir ses frontières aux acteurs humanitaires et d'engager un dialogue constructif en vue de l'abandon complet de son programme illégal et dangereux d'ADM.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour votre direction avisée des travaux du Conseil tout au long du mois de juin. Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu des informations qu'elle a fournies et j'ai écouté attentivement le représentant de Conflict Armament Research.

Avant d'aborder le sujet qui nous réunit aujourd'hui, ma délégation s'associe à la condamnation catégorique du récent lancement d'un missile balistique par la République populaire démocratique de Corée, un acte qui défie une fois de plus les dispositions du Conseil de sécurité. Tout transfert d'armes et de munitions doit être conforme au cadre juridique international applicable et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui sont contraignantes. Il faut mettre fin à tous les transferts d'armes illégaux, et ils ne devraient pas être autorisés, même implicitement. Il est donc regrettable qu'un mécanisme indépendant de vérification des informations ait été démantelé en raison du veto opposé en mars lors de l'examen par le Conseil de la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) (voir S/PV.9591). Cette situation affaiblit la capacité de réaction du Conseil à un moment où il est appelé à agir, au nom de la communauté internationale, pour faire face aux violations continues de ses résolutions par la République populaire démocratique de Corée.

La recherche d'une solution pacifique, diplomatique et politique sur la péninsule coréenne exige une action concertée pour éviter la mise en œuvre de mesures susceptibles d'exacerber les tensions et de mettre en péril la stabilité régionale et mondiale. L'Équateur réaffirme sa conviction qu'un dialogue de bonne foi est la voie vers une compréhension mutuelle et le meilleur moyen de régler les différends et les conflits. L'Équateur réaffirme également sa volonté de travailler avec tous les acteurs concernés afin de trouver des solutions durables qui favorisent une paix pérenne dans la péninsule coréenne.

Pour terminer, aujourd'hui plus que jamais, la coopération et l'engagement collectif du Conseil de sécurité sont nécessaires pour affronter et surmonter les défis qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales dans la péninsule coréenne, sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Leff de leurs exposés.

Je salue la présence des représentants de la République populaire démocratique de Corée, de l'Union européenne et de l'Ukraine à la présente séance.

Le Guyana se déclare profondément préoccupé par le lancement et l'essai de missiles effectués récemment par la République populaire démocratique de Corée. Nous appelons à nouveau la République populaire démocratique de Corée à honorer toutes les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil. Nous demandons également à tous les États Membres de prendre des mesures pour appliquer strictement les mesures visant à empêcher la fourniture, la vente ou le transfert, directs ou indirects, d'armements et matériels connexes à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que d'articles liés aux programmes nucléaires et de missiles balistiques ou à d'autres armes de destruction massive.

Nous avons pris note de la récente signature du traité de partenariat stratégique global entre la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée, et des préoccupations qu'il a suscitées parmi les États Membres. Nous soulignons que les parties sont tenues de veiller à ce que le traité et sa mise en œuvre soient pleinement conformes au droit international et aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée.

La situation dans la péninsule coréenne reste instable et le Guyana souligne que la dénucléarisation est cruciale pour désamorcer les tensions et régler le conflit, ouvrant ainsi la voie à une paix durable dans la péninsule. À cette fin, nous exhortons les parties concernées à reprendre rapidement le dialogue. Nous encourageons également la République populaire démocratique de Corée à adhérer de nouveau au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à abandonner son programme d'armes nucléaires de manière complète, vérifiable et irréversible. Cela est indispensable pour concrétiser les aspirations universelles d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour terminer, le Guyana réaffirme son attachement aux efforts du Conseil visant à mettre pleinement en œuvre les résolutions relatives à la République populaire démocratique de Corée et à faire avancer le programme de non-prolifération et de désarmement. Nous réaffirmons en outre notre position selon laquelle l'élimination totale des armes nucléaires est capitale pour assurer la paix et la sécurité internationales.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son important exposé. Nous prenons note de la contribution de M. Jonah Leff.

La Sierra Leone voudrait formuler trois observations concernant la question à l'examen.

Premièrement, nous réaffirmons notre position sans ambiguïté selon laquelle tous les transferts d'armes dans les situations de conflit doivent s'inscrire dans le cadre juridique international applicable et être conformes aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et qu'ils doivent prévoir des évaluations des risques avant le transfert et des vérifications de l'utilisateur final pour prévenir le détournement d'armes et de munitions. À cet égard, nous souhaitons rappeler l'importance du travail et des rapports du Groupe d'experts mis en place pour appuyer le Comité créé par la résolution 1718 (2006), qui a été chargé d'établir des rapports vérifiables et fondés sur des données probantes concernant l'évolution de la situation en République populaire démocratique de Corée. Il est regrettable que le Conseil de sécurité et ses membres ne puissent plus bénéficier d'une source d'information aussi précieuse. Nous demandons donc qu'une solution soit trouvée d'urgence pour combler cette lacune et faire en sorte que le Conseil de sécurité puisse recevoir des informations pertinentes pour éclairer ses délibérations et ses décisions sur ce régime de sanctions très important.

Deuxièmement, la facilité d'accès aux armes exacerbe les conflits existants, qu'ils soient internes ou internationaux, et augmente le risque de nouveaux conflits. Cela entraîne malheureusement des pertes civiles, des déplacements de population et la destruction d'infrastructures. Le transfert de technologies d'armement de pointe accroît le risque de prolifération d'armes de destruction massive et d'autres armes meurtrières, et sape les efforts déployés au niveau mondial en faveur de la non-prolifération de ces armes.

Troisièmement, tout en reconnaissant le cadre légitime dans lequel les États peuvent prendre part au commerce des armes, conformément aux cadres juridiques internationaux applicables, nous soulignons qu'il importe que toutes les parties respectent strictement le régime juridique international susmentionné dans tous les transferts d'armes. Cela inclut les accords bilatéraux, qui doivent respecter pleinement les résolutions et les sanctions du Conseil de sécurité, qui sont contraignantes pour les États Membres et font partie du fondement même du système de sécurité collective de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais donc terminer en réaffirmant notre position ainsi qu'en rappelant et en demandant aux parties au conflit de respecter pleinement leurs obligations internationales, y compris toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En particulier, la République populaire démocratique de Corée doit s'abstenir de tout acte qui contrevient à l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité. En ce qui concerne la paix dans la région, nous condamnons le récent lancement de missiles par la République populaire démocratique de Corée et nous l'exhortons à prendre des mesures pour parvenir à une paix durable en acceptant de renouer le dialogue à tous les niveaux et sans conditions préalables. Nous sommes fermement convaincus que c'est la seule voie durable pour remédier à la situation complexe de la région en matière de sécurité.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé. J'ai également suivi la présentation de M. Jonah Leff. Je salue la présence du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée à la présente séance.

La Chine et la péninsule coréenne sont reliées par des fleuves et des montagnes, et leur sécurité et leur avenir sont intimement liés. Nul ne se soucie plus que la Chine de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne, et nul ne souhaite plus que la Chine son développement et sa prospérité. La Chine est vivement préoccupée par la situation actuelle dans la péninsule coréenne, marquée par des tensions persistantes et l'intensification de la confrontation. Si l'on se penche sur la situation dans le monde aujourd'hui, on constate que la crise en Ukraine s'éternise, qu'il n'y a pas d'issue en vue au conflit en cours à Gaza et que les tensions géopolitiques s'intensifient, avec des retombées qui ne cessent d'apparaître. Le monde est déjà en proie au chaos et il faut éviter qu'il y ait de nouveaux troubles dans la péninsule coréenne.

Si la péninsule coréenne plonge dans la guerre et le chaos, l'ensemble de l'Asie du Nord-Est sera profondément touchée. La paix et la stabilité dans la région Asie-Pacifique, qui ont été maintenues pendant plus d'un demi-siècle, seront ébranlées et le modèle de sécurité stratégique mondial s'en trouvera modifié. Une péninsule coréenne pacifique et stable est dans l'intérêt commun des pays de la région et répond aux attentes communes de la communauté internationale. Plus la situation est tendue, fragile, complexe et délicate, plus il importe que toutes les parties restent calmes, fassent preuve de retenue et soient prudentes dans leurs paroles et leurs actes. La Chine appelle toutes les parties concernées à travailler ensemble pour apaiser la situation et maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne.

La question concernant la péninsule coréenne est essentiellement une question de sécurité. Pour régler la question de la péninsule, nous devons défendre la vision d'une sécurité commune et garder à l'esprit le principe de la sécurité indivisible de tous les pays. L'idée de fonder sa sécurité sur l'insécurité des autres pays et de rechercher sa sécurité absolue au détriment de celle des autres pays ne peut qu'échouer. Certains pays utilisent la question de la péninsule pour promouvoir leurs stratégies géopolitiques, accroître leur présence militaire et renforcer leur dissuasion élargie. De tels agissements ne feront qu'entraîner une confrontation entre blocs, exacerber les tensions et rendre plus difficile la réalisation de l'objectif de paix et de sécurité à long terme dans la région.

L'histoire et la pratique ont montré à maintes reprises que ce n'est que lorsque toutes les parties s'engagent dans le dialogue et la négociation et font preuve de bonne volonté et de souplesse mutuelles afin de se mettre d'accord sur une proposition qui prend en compte leurs préoccupations respectives et la mettent en œuvre de bonne foi que la situation dans la péninsule coréenne peut évoluer vers la détente et que le processus de règlement politique peut progresser. Sinon, la situation dans la péninsule sera fluctuante, avec des hauts et des bas, et pourrait facilement sombrer dans une spirale de confrontation. La Chine appelle les parties concernées à être rationnelles et pragmatiques et à déployer des efforts conjoints pour trouver une solution à la situation. Un pays en particulier, à savoir les États-Unis, doit mettre fin au mythe de la dissuasion et de la pression et démontrer sa sincérité par des actions concrètes et dans le cadre d'un dialogue sans condition.

Vestige de la guerre froide, la question de la péninsule coréenne persiste depuis des décennies. Le nœud du problème, c'est le manque de confiance mutuelle entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que l'absence d'un mécanisme de paix. Pour régler fondamentalement la question de la péninsule coréenne, il faut passer d'une transition d'armistice à un mécanisme de paix, que la Chine appelle de ses vœux et en faveur duquel elle œuvre activement depuis de nombreuses années. Les événements récents ont davantage mis en évidence l'urgence et l'importance de la mise en place d'un mécanisme de paix sur la péninsule. La Chine appelle une nouvelle fois toutes les parties concernées à agir dans l'intérêt du maintien de la paix et de la stabilité régionales, à régler leurs différends, à rapprocher leurs points de vue et à déployer des efforts conjoints pour promouvoir un règlement politique de la question de la péninsule.

Dans la déclaration qu'il vient de faire, le représentant des États-Unis a de nouveau attaqué et accusé la Chine au sujet de sa position sur la question de la péninsule coréenne et de son rôle à cet égard. La Chine rejette catégoriquement ces allégations. La situation actuelle dans la péninsule reste tendue. Comment en est-on arrivé là ? Les États-Unis doivent réfléchir sérieusement à cette question, en particulier à leur propre comportement, au lieu de rejeter la faute sur les autres et de se dérober à leurs responsabilités.

Depuis longtemps, la Chine déploie des efforts inlassables pour apaiser la situation dans la péninsule et promouvoir une solution politique, et elle joue un rôle important à cet égard. Les efforts et le rôle de la Chine sont largement reconnus et hautement appréciés par la communauté internationale, et nous ne permettrons pas qu'ils soient discrédités par les États-Unis.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Chine, en tant que voisin proche de la péninsule coréenne et grand pays responsable, jouera un rôle constructif dans l'instauration d'une paix et d'une stabilité à long terme dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé. J'ai également écouté attentivement les observations formulées par M. Leff.

L'Algérie prend acte du fait que la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité est « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée », et les discussions doivent donc se limiter à cette question. Nous pensons que les discussions au Conseil sur cette question doivent être guidées par un esprit de dialogue constructif et par une volonté sincère de trouver une solution durable.

Nous pensons également que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) reste l'instance la plus appropriée et la plus pertinente pour discuter et traiter des questions liées au régime de sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée. Le mandat et les connaissances spécialisées du Comité font qu'il est plus adapté pour traiter ces questions d'une manière technique et moins politisée.

L'Algérie réaffirme son attachement indéfectible aux principes de la non-prolifération nucléaire et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Tel doit être notre objectif commun. Toutefois, nous devons souligner notre préoccupation au sujet du risque de politisation excessive de cette question.

Nous pensons qu'une approche plus équilibrée et plus globale est nécessaire pour remédier à la situation très

complexe dans la péninsule coréenne. Il est peu probable que les sanctions à elles seules suffisent à régler la question du nucléaire en République populaire démocratique de Corée. L'Algérie demeure profondément préoccupée par les conséquences des sanctions sur la population civile du pays et appelle à une mise en œuvre plus efficace des dérogations pour raison humanitaire afin d'atténuer les souffrances des civils.

Nous appuyons l'idée d'une feuille de route par étape qui pourrait notamment prévoir un allègement limité des sanctions en échange de mesures de dénucléarisation particulières. Nous préconisons une approche diplomatique plus souple et plus globale, qui réponde aux préoccupations sous-jacentes de la République populaire démocratique de Corée en matière de sécurité et qui vise à instaurer la confiance par des mesures progressives et réciproques dans la région. Une approche à deux volets, à savoir la poursuite de l'objectif de dénucléarisation parallèlement à la mise en place d'un mécanisme de paix permanent dans la péninsule coréenne par l'intermédiaire du dialogue, nous semble plus prometteuse. L'Algérie exhorte toutes les parties à faire preuve de retenue et à engager un dialogue constructif. Nous invitons à reprendre les négociations diplomatiques directes et appuyons tous les efforts propres à apaiser les tensions dans la région.

Pour terminer, notre objectif commun doit être l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne, et nous sommes convaincus que cet objectif sera mieux servi par des efforts diplomatiques durables et par des discussions sans exclusive sur la non-prolifération, qui tiennent compte des préoccupations de toutes les parties concernées.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier de leurs éclairages la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, et M. Jonah Leff. Nous saluons également la participation, à la présente séance, du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée.

L'escalade des tensions dans la péninsule coréenne est très préoccupante et fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. La rhétorique agressive et les activités militaires ont poussé la région au bord du conflit, mettant en danger des millions de vies et érodant les fondements de la stabilité internationale. La tendance toujours plus marquée à la prolifération des armes nucléaires comporte un risque important et concret, et mérite un regain d'attention. La persistance des armes nucléaires menace l'existence même de l'humanité.

Nous exhortons tous les États Membres à prendre des mesures énergiques pour réduire et, à terme, éliminer les arsenaux nucléaires. Il s'agit notamment impérativement de respecter les instruments et mécanismes internationaux convenus, afin de garantir que les nouvelles technologies servent à aider l'humanité à progresser vers la paix. À cet égard, le Mozambique souscrit au Programme de désarmement du Secrétaire général, qui est propre à prévenir la catastrophe nucléaire qui se profile et, partant, à garantir un avenir meilleur pour tous et toutes. Nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à renforcer les actions collectives conçues pour assurer la réduction, l'élimination et l'éradication des armes nucléaires. Le Mozambique est convaincu que la mobilisation idoine permettra d'inverser l'accumulation excessive d'armes, ce qui donnera un monde plus sûr.

Le Mozambique a beau être éloigné géographiquement de la péninsule coréenne, il est conscient que la prolifération nucléaire menace toutes les nations. Des matières nucléaires peuvent tomber entre les mains d'acteurs non étatiques, ce qui fait peser un risque particulier sur les pays aux capacités de défense limitées. Il s'ensuit que la communauté internationale doit renforcer les contrôles sur les transferts d'armes afin d'empêcher des acteurs non autorisés de mettre la main sur des armements.

Le Mozambique reconnaît et réaffirme que le droit de légitime défense doit être exercé dans les limites du droit international, en respectant strictement le principe de proportionnalité. Le Mozambique appelle toutes les parties concernées par la question de la péninsule coréenne à faire preuve de la plus grande retenue. Les actions unilatérales qui attisent les tensions doivent être évitées à tout prix. Nous exhortons à renouer avec la diplomatie, et soulignons que le dialogue et la négociation sont les seules options viables pour mener à une paix et une sécurité durables dans la région.

Pour terminer, nous sommes prêts à appuyer toutes les initiatives qui promeuvent le règlement pacifique de cette crise. Les enjeux sont trop importants pour ne pas agir. Œuvrons de concert pour bannir de notre monde le spectre du conflit nucléaire, non seulement pour notre bien, mais pour celui des générations à venir.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, et M. Leff, de Conflict Armament Research, de leurs contributions à notre discussion aujourd'hui.

Je formulerai trois observations au nom de ma délégation.

Premièrement, les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes et doivent être appliquées. Il ne s'agit pas d'orientations pouvant être abandonnées unilatéralement lorsqu'elles ne correspondent pas à certains intérêts politiques ou militaires. Il est inacceptable que la République populaire démocratique de Corée persiste à violer ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité. La Slovénie appelle la République populaire démocratique de Corée à cesser ses actes de provocation et à revenir au dialogue et à la diplomatie. La République populaire démocratique de Corée doit veiller à la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, le but étant qu'elle renonce à ses programmes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et à son programme de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible. Dans l'intervalle, nous continuerons d'appeler tous les États à appliquer pleinement et effectivement les sanctions en vigueur.

Deuxièmement, j'évoquerai la fin des travaux du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Un vide considérable est apparu après le veto russe qui a éliminé le Groupe d'experts. Non seulement les travaux du Comité 1718 et celui du Conseil en pâtissent, mais l'absence de groupe d'experts est un énorme revers pour l'architecture de non-prolifération tout entière. La seule option viable désormais est une action résolue du Conseil. La Slovénie considère qu'il est encore possible de recréer un groupe d'experts, et nous ne devons pas ménager nos efforts à cet égard.

Troisièmement, s'agissant de la coopération militaire entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée, des éléments crédibles provenant de multiples sources indépendantes montrent que la Russie se serait procuré des missiles balistiques originaires de la République populaire démocratique de Corée. C'est ce qu'ont confirmé les membres du Groupe d'experts 1718 et c'est ce que vient de nous confirmer l'exposé très complet présenté par M. Leff au nom de Conflict Armament Research.

La République populaire démocratique de Corée met au point ses missiles balistiques en toute illégalité, et la Russie se les procure tout aussi illégalement. Nous sommes face à une situation dangereuse qui déstabilise simultanément deux régions distinctes du monde. Compte tenu des liens renforcés que tissent la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée et du partenariat stratégique complet qu'elles ont récemment noué, nous avons toutes les raisons de penser que cette coopération est vouée à s'étendre, en violation flagrante

de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Il ne s'agit pas d'une coopération amicale entre deux États distincts, mais d'une coopération militaire, impliquant des transferts d'armes, avec la République populaire démocratique de Corée. Elle est illégale, et elle est dangereuse pour les voisins la République populaire démocratique de Corée, pour la région, et pour la paix et la sécurité internationales.

Ces tendances sont extrêmement préoccupantes. Un pays ne peut pas continuer de se dire favorable au multilatéralisme et à la Charte des Nations Unies alors qu'il envahit des pays souverains et qu'il se procure des armes auprès de pays visés par des sanctions. Le Conseil doit appuyer les actions et initiatives propres à inverser ces tendances dangereuses. En tout état de cause, il appartient aux États Membres d'appliquer systématiquement les décisions collectives que nous avons prises et que nous prendrons pour préserver la paix et la sécurité internationales.

M. Hauri (Suisse) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu et M. Jonah Leff, de Conflict Armament Research, pour leurs exposés. Nous saluons la participation des représentants de l'Ukraine, de la République populaire démocratique de Corée et de l'Union européenne à nos délibérations.

Les rapports que nous venons d'entendre nous inquiètent. La Suisse est consternée par la manière dont l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine semble continuer à être alimentée par des transferts d'armes et de munitions par la République populaire démocratique de Corée. Toute transaction d'armes avec la République populaire démocratique de Corée est une violation flagrante du régime de sanctions du Conseil. Cela concerne la vente, l'achat, l'importation et l'exportation d'armes vers ou depuis la République populaire démocratique de Corée. Au cœur du même régime de sanctions se trouve la demande faite à la République populaire démocratique de Corée d'abandonner son programme de missiles balistiques. Or, des missiles balistiques produits par la République populaire démocratique de Corée auraient été utilisés contre l'Ukraine, selon les rapports de Conflict Armament Research. Ainsi, une violation du droit international en soutient une autre – les infractions aux sanctions envers la République populaire démocratique de Corée soutiennent l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine.

Dans ce contexte, la Suisse regrette vivement que la prolongation du mandat du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée ait échoué à cause d'un veto (voir S/PV.9591). Ce veto a été émis alors que le Groupe menait des enquêtes sur ces transferts

d'armes. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), le Conseil de sécurité ainsi que les États Membres s'appuyaient sur des informations fiables et indépendantes fournies par le Groupe. Les présentations que nous venons d'entendre démontrent à quel point il reste important pour nous tous de continuer à suivre ces questions de près si nous voulons rester fermes dans nos engagements de désarmement et de non-prolifération. Plus que jamais, la vigilance et la probité de tous les États Membres de l'ONU sont donc nécessaires, et nous devons redoubler d'efforts pour briser les chaînes d'approvisionnement du programme d'armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée.

Enfin, nous soulignons l'importance du maintien de l'architecture de non-prolifération par la mise en œuvre effective des accords et instruments multilatéraux, y inclus ceux liés au transfert d'armes. L'essai d'un missile balistique par la République populaire démocratique de Corée deux jours avant la séance d'aujourd'hui nous rappelle une nouvelle fois que les mesures de sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée jouent un rôle important dans cette architecture et doivent être respectées par tous les États. En même temps, il nous faut renforcer les fondements de cette architecture notamment par une ratification globale du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Comme le Secrétaire général le rappelle dans son Nouvel agenda pour la paix, mettre un frein au délitement de l'architecture de non-prolifération et reprendre le chemin du progrès est une priorité.

Le Conseil doit assumer ses responsabilités afin de maintenir l'architecture de désarmement et de non-prolifération, dont il demeure l'un des garants. Ce rôle devrait aller de pair avec un engagement pour le dialogue, la désescalade et la recherche de solutions diplomatiques. La Suisse, pour sa part, continuera son engagement au sein du Conseil, du comité de sanctions et dans la région pour une péninsule coréenne dénucléarisée et en paix.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'objectif du groupe de pays qui a demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui est on ne peut plus clair : ils essaient une fois de plus d'utiliser le Conseil de sécurité pour répandre des discours anti-russes et anti-coréens et diffuser des allégations sans fondement afin de détourner l'attention de leurs propres actions destructrices, qui alimentent l'escalade dans la région. Toutefois, Washington et ses alliés ne seront pas en mesure de dissimuler les menaces complexes générées en Asie du Nord-Est et leur

véritable source derrière un brouillard de propagande. Ce n'est un secret pour personne que les États-Unis sont depuis longtemps engagés dans un processus d'expansion militaire dans la région Asie-Pacifique, cherchant à y consolider leur hégémonie et à imposer une mentalité de bloc aux pays de la région. Après tout, les petits formats géométriques tels que le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et le partenariat de sécurité entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, créés à l'image de l'OTAN, et le nouveau triangle d'alliés États-Unis-Japon-République de Corée poursuivent le même objectif. Nous constatons avec regret que nos amis et partenaires de longue date à Séoul perdent rapidement leur indépendance sous la pression de Washington, au péril de leurs propres intérêts nationaux, qui sont dictés, entre autres, par les réalités géographiques objectives de la région. Il s'agit d'une voie extrêmement dangereuse, qui ne mènera à rien de bon pour Séoul.

Tout ce qui se passe en Asie du Nord-Est depuis quelques années est une projection directe de la politique de militarisation rampante de la région Asie-Pacifique menée par Washington. La République populaire démocratique de Corée a défendu son droit à un développement autonome selon ses propres modèles politiques, sociaux et civilisationnels, et non ceux imposés par l'Occident. Pour cette raison, elle reste en travers de la gorge des États-Unis, et ils voudraient s'en débarrasser à tout prix. Telle est la véritable raison de l'escalade des tensions dans la péninsule coréenne. Sous prétexte de la menace nord-coréenne, les États-Unis n'ont cessé d'intensifier leur activité militaire en Asie du Nord-Est, d'y déployer des moyens de frappe stratégique et d'élaborer ouvertement des scénarios en vue d'un hypothétique conflit armé impliquant l'emploi d'armes nucléaires. Et puisque nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner la question de la non-prolifération, je voudrais poser à mes collègues la question suivante : comment la politique de Washington et de Séoul visant à former une intégration nucléaire-conventionnelle dans le cadre d'un groupe bilatéral spécialisé est-elle en corrélation avec leurs engagements en matière de non-prolifération ?

Sur fond d'allégations d'escalade de la part de la République populaire démocratique de Corée, de nombreuses manœuvres ont été menées, notamment celles connues sous le nom de Freedom Shield et de Freedom Edge. On ne sait pas exactement qui ces exercices sont censés « libérer ». En début de semaine, un groupe d'intervention américain composé du porte-avions *USS Theodore Roosevelt* et des destroyers *Aegis USS Halsey* et *USS Daniel Inouye* est de nouveau arrivé dans le port

de Busan. Les exercices aériens de quatre jours menés par les États-Unis d'Amérique et la République de Corée, auxquels ont participé des avions de chasse et un avion d'appui-feu américain, et qui ont donné lieu à des tirs réels dans le ciel de la mer Jaune pendant la visite d'État du Président Poutine en République populaire démocratique de Corée, constituent un acte totalement inacceptable. Qu'ont-ils voulu prouver par ce geste ? Qu'ils sont prêts à porter le degré d'escalade au point d'ébullition ? Imaginons que de telles manœuvres se déroulent à proximité du lieu des négociations, par exemple, des dirigeants des pays de l'Union européenne ou de l'OTAN. Comment leurs membres interpréteraient-ils de telles manœuvres ?

Les tentatives visant à étouffer la République populaire démocratique de Corée ne se limitent pas aux campagnes militaires. Des sanctions unilatérales occidentales illégales sont en vigueur contre la République populaire démocratique de Corée depuis de nombreuses années, empêchant la livraison de denrées alimentaires, de médicaments et d'autres produits essentiels au pays, ce qui aggrave la situation des citoyens ordinaires. Tout cela sur fond de déclarations hypocrites de préoccupation pour les droits du peuple nord-coréen. Les sanctions du Conseil de sécurité suscitent de plus en plus des interrogations. Nous avons à plusieurs reprises appelé à une discussion sérieuse sur leur efficacité et leur incidence sur la situation humanitaire dans le pays. Au fil des ans, les décisions sévères se sont succédées, sans contribuer en rien au dialogue politique, ce qui a pour conséquence de paralyser l'ensemble de l'architecture des sanctions. Il est évident que les sanctions ne contribuent pas à la réalisation des objectifs fixés. Ne pas le reconnaître, c'est nier la vérité.

En mai (voir S/PV.9630), une fois de plus, nous avons proposé à nos collègues du Conseil d'entamer une conversation sérieuse sur cette question et nous avons déposé le projet de résolution correspondant (S/2024/383), mais nous avons à nouveau essuyé un refus. Pour les pays occidentaux et leurs satellites, le régime de sanctions du Conseil de sécurité n'est pas un moyen de résoudre des problèmes complexes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales dans le cadre défini par la Charte des Nations Unies, mais une autre matraque avec laquelle ils espèrent achever un adversaire gênant. Au lieu de mener une discussion constructive, les délégations occidentales convoquent des séances publiques du Conseil de sécurité, l'une après l'autre, pour dénigrer les autorités nord-coréennes. Dans ce contexte, tout appel de Washington au dialogue avec Pyongyang semble franchement hypocrite et ridicule.

Du fait des actions irréfléchies et imprudentes du bloc anti-Pyongyang, la situation dans la région a atteint un seuil dangereux. Les opposants à la République populaire démocratique de Corée sont littéralement obsédés par un programme destructeur contre Pyongyang, et ils envoient des signaux indiquant qu'ils ne reculeront devant rien. Dans ces conditions, la Russie ne peut que réagir à l'escalade de la situation à nos frontières orientales. La politique de dissuasion élargie mise en œuvre par les États-Unis dans la région constitue une menace réelle non seulement pour la République populaire démocratique de Corée, mais également pour notre pays. Le traité sur le partenariat stratégique global entre la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée a été conclu le 19 juin, le but étant qu'il joue un rôle stabilisateur en Asie du Nord-Est dans le contexte d'une escalade des tensions sans précédent. Ce traité a pour vocation d'apporter une contribution positive à l'équilibre des pouvoirs dans la région sur la base du principe de l'indivisibilité de la sécurité, de réduire le risque d'une reprise de la guerre dans la péninsule, y compris moyennant l'utilisation d'armes nucléaires, et de faire partie d'une architecture de sécurité solide dans la région.

Nous soulignons que l'article 4 du traité ne prévoit une assistance militaire mutuelle qu'en cas d'attaque armée contre l'une des parties. Cet arrangement ne devrait pas susciter de préoccupations en matière de sécurité nationale pour les pays qui ne prévoient pas d'agression militaire contre la République populaire démocratique de Corée. La réaction frénétique, voire hystérique, de l'Occident donne à penser que c'est précisément ce type de projet qui a été contrecarré par l'adoption du traité.

Par conséquent, l'Occident ne peut plus que spéculer sur les divers aspects de la coopération entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée, qui a toujours été pleinement conforme à nos obligations internationales. Notre coopération avec Pyongyang est exclusivement constructive et légitime et, plus important encore, elle ne menace personne, contrairement aux activités belligérantes des États-Unis et de leurs alliés. Ceux que les adversaires malhonnêtes de la République populaire démocratique de Corée ont tenté de convaincre du contraire peuvent corroborer ce que nous disons en lisant le traité, qui est accessible au public. Il est pleinement conforme à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international et des relations internationales coutumières. Après tout, la Charte des Nations Unies, y compris son Article 51, est la même pour tous.

Les spéculations concernant l'emploi par la Russie de missiles nord-coréens dans le cadre de son opération militaire spéciale en Ukraine sont infondées. Le soi-disant

rapport d'inspection (voir S/2024/215) sur cette utilisation, rédigé par le Groupe d'experts, est un exemple classique de document fait sur mesure, établi par des amateurs qui ont commis de nombreuses erreurs de procédure et de logique, et à qui le régime de Kiev a aimablement fourni des fragments de missiles non identifiés. Parmi ces « experts », il n'y avait aucun professionnel dans le domaine des missiles balistiques et leur rapport ne contient aucune confirmation de l'authenticité des fragments de missiles. La composition du groupe est tout aussi révélatrice. Sur les sept experts, seuls trois se sont rendus en Ukraine : les représentants du Royaume-Uni, de la République de Corée et du Japon. C'est un fait suspect en soi.

Certains membres du Groupe d'experts ont tenté d'étayer leurs spéculations en se basant sur des informations provenant de sources subjectives, y compris les autorités américaines et les médias contrôlés par les États-Unis, en appliquant la théorie de la « forte probabilité » chère à l'Occident. Le rapport préparé par les trois « experts » n'est pas un rapport du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), comme on l'a prétendu aujourd'hui. Le Groupe d'experts est tombé dans les oubliettes, comme il le méritait.

En raison de leurs ambitions agressives et hégémoniques, les dirigeants des pays occidentaux ont complètement détruit l'architecture de sécurité établie en Europe. Ayant perdu toute notion de bon sens, ils continuent d'attiser le conflit ukrainien, poussant l'Europe au bord d'une nouvelle grande guerre et violant leurs nombreux engagements en matière d'exportation d'armes.

Il semble que cela ne suffise pas à l'Occident, qui s'entête à vouloir déclencher un conflit violent en Asie de Nord-Est également. Son comportement agressif et sa rhétorique va-t-en-guerre à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et des pays qui la soutiennent ne peuvent guère être interprétés d'une autre manière. Ses efforts maintiennent le processus diplomatique dans l'impasse depuis des années, et toutes les initiatives de paix constructives ont été paralysées.

Au lieu de semer la peur et de fomenter les tensions militaires et les allégations sans fondement, nous exhortons les États-Unis et leurs alliés à se réengager sur la voie d'une diplomatie professionnelle, responsable et pragmatique. Avant tout, nous les exhortons à mettre en œuvre les résolutions du Conseil, qui envisagent le règlement des problèmes existants dans la péninsule coréenne par des moyens politiques et diplomatiques, sans menacer de recourir à la force ni tenter de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États. L'Occident semble avoir oublié

ces principes et se focalise sur les sanctions. En outre, il a rejeté sans ambiguïté la résolution humanitaire sur la République populaire démocratique de Corée proposée par la Chine et la Russie.

Tout le monde peut constater les graves problèmes que rencontre le Conseil de sécurité dans la mise en œuvre des résolutions qu'il a adoptées, en particulier celles qui font appel à une approche constructive. Aujourd'hui, nos collègues occidentaux accusent injustement la Russie de violer ces résolutions, préférant passer sous silence leurs propres antécédents, dont la liste est extrêmement longue. Nous ne citerons aujourd'hui que deux exemples : la résolution 2202 (2015), qui énumère l'ensemble de mesures de Minsk, dont l'Occident a cyniquement saboté la mise en œuvre, comme l'ont par la suite admis Angela Merkel, François Hollande et Petro Porochenko, et la déclaration choquante d'un membre permanent du Conseil de sécurité, selon laquelle la résolution du Conseil sur Gaza n'est pas contraignante.

Ont-ils vraiment des leçons à donner aux autres ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu de son exposé et M. Jonah Leff, Directeur exécutif de Conflict Armament Research, de son exposé instructif et convaincant.

La République de Corée condamne le lancement par la République populaire démocratique de Corée d'un missile balistique le 26 juin, heure locale. Qu'il soit réussi ou non, chaque tir de missile balistique constitue une nouvelle violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de cesser immédiatement toute nouvelle provocation, y compris les tirs de missiles et l'acte incivique consistant à envoyer des centaines de ballons remplis de déchets humains et d'ordures.

Nous venons d'entendre une présentation frappante de la part de l'intervenant de la société civile, qui atteste clairement de la coopération militaire entre la République populaire démocratique de Corée et la Fédération de Russie. L'explication ne pourrait être plus claire. L'intervenant s'est rendu personnellement sur les lieux et a analysé chaque débris de missile balistique, des dimensions et de la disposition du missile à la présence d'inscriptions en alphabet coréen et du nombre 102, qui indique l'année 2023 dans le calendrier djoutché unique de la Corée du Nord, lequel compte les années à partir

de la naissance du fondateur de la Corée du Nord, Kim Il Sung. Il a été conclu que le missile en question avait été fabriqué en République populaire démocratique de Corée.

Cette évaluation coïncide avec la conclusion tirée par le Groupe d'experts à l'issue de sa visite en Ukraine en avril. Ils ont également conclu que les débris récupérés d'un missile qui a atterri à Kharkiv le 2 janvier de cette année provenaient d'un missile de la série Hwasong-11 de la République populaire démocratique de Corée.

Nous prenons note du fait que l'intervenant a également souligné que d'autres armes nord-coréennes avaient été saisies sur les lignes de front. Cela corrobore plusieurs rapports des services de renseignement selon lesquels la République populaire démocratique de Corée aurait fourni à la Russie une quantité massive de munitions.

Le Ministère de la défense nationale de la République de Corée a estimé que, depuis le sommet entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée qui s'est tenu en septembre dernier, la République populaire démocratique de Corée a expédié au moins 10 000 conteneurs en Russie, dans lesquels pourraient se trouver jusqu'à 5 millions d'obus d'artillerie. Les autorités de la République de Corée ont également découvert que des obus d'artillerie de 122 mm fabriqués en République populaire démocratique de Corée faisaient partie des armes utilisées par la Russie contre l'Ukraine. Il s'agit là de violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité adoptées à l'unanimité dans cette salle.

Compte tenu des éléments de preuve susmentionnés, je me demande combien de preuves supplémentaires sont nécessaires pour confirmer que les munitions proviennent bien de la République populaire démocratique de Corée. On peut essayer de cacher la vérité ou même de la fuir en ayant recours au mensonge et au dénigrement. Mais comme le dit l'adage, on ne peut pas cacher le ciel avec une main. Malheureusement, toutes ces enquêtes et tous ces rapports auraient pu faire partie des activités du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006), qui n'existe plus aujourd'hui pour les raisons que nous connaissons tous trop bien.

À cet égard, la République de Corée se félicite de la séance d'information d'aujourd'hui, car il s'agit de la première séance publique du Conseil de sécurité qui permet de donner des éclaircissements sur une violation flagrante du régime de sanctions, à savoir le commerce d'armes entre Moscou et Pyongyang, depuis la dissolution du Groupe d'experts.

Malgré cette dissolution regrettable, le Conseil doit rester saisi des violations ou des contournements des sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée. Cette séance d'information est un autre moyen permettant de fournir aux États Membres de l'ONU des informations précieuses en temps utile et de façon régulière. La séance d'aujourd'hui n'est qu'un début.

Des transferts illicites de pétrole et de charbon de navire à navire aux violations fréquentes des interdictions sectorielles et sur les produits de luxe, en passant par les cyberactivités illicites, les travailleurs nord-coréens à l'étranger et les ventes d'armes, la liste est longue. Nous prévoyons d'organiser une série de séances d'information sur une question après l'autre, et nous demandons à tous les membres du Conseil de coopérer à cet égard.

La République de Corée est vivement préoccupée par le fait que, malgré les avertissements répétés de la communauté internationale, la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée ont ouvertement évoqué la possibilité d'établir une coopération militaire par le biais d'un traité de partenariat stratégique global, ce qui suppose le rétablissement d'une alliance militaire entre les deux pays. L'article 10 de ce nouveau traité énumère plusieurs domaines d'échange et de coopération entre les deux pays. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 19 juin à Pyongyang, le Président Poutine a même mentionné que,

« la Fédération de Russie n'exclut pas de mettre en place une coopération militaire et technique avec la République populaire démocratique de Corée, conformément au document signé aujourd'hui ».

Ces activités violeraient directement plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, mettraient davantage en péril la paix et la sécurité internationales et saperaient le régime mondial de non-prolifération. Avant février 2022, il était difficile d'imaginer que la guerre en Ukraine constituerait une menace aussi directe pour la sécurité de la péninsule coréenne. Mais nous sommes aujourd'hui confrontés à une nouvelle réalité. Tous ces éléments pourraient modifier la situation mondiale en matière de sécurité et leurs effets potentiels à long terme sont dangereusement incertains.

Je voudrais souligner une fois de plus que toute action directe ou indirecte contribuant à renforcer les capacités militaires de la Corée du Nord constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité dans cette salle.

La République de Corée répondra avec détermination à toute action qui menace sa sécurité en collaborant avec la

communauté internationale, y compris ses alliés et les pays amis. Notre réponse sera prudente et mesurée, et tout changement dans notre politique dépendra de l'approche adoptée par la Russie et la République populaire démocratique de Corée. Nous continuerons de dialoguer et de communiquer avec les principaux pays de la région. Nous resterons attachés à l'objectif de la dénucléarisation complète de la République populaire démocratique de Corée, et de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Que l'on veuille bien m'excuser de prendre à nouveau la parole, mais je me dois de répondre brièvement à certaines remarques faites par les représentants de la Chine et de la Fédération de Russie.

Avant tout, en ce qui concerne les remarques du représentant chinois, si la Chine se préoccupe tant de la situation en matière de sécurité dans la péninsule coréenne, elle devrait user de son influence auprès de la République populaire démocratique de Corée afin de la dissuader de porter atteinte à la sécurité régionale et mondiale. Elle devrait également user de l'influence qu'elle exerce sur la Russie, par le biais de son nouveau partenariat sans limites, pour persuader son partenaire de mettre fin à sa coopération militaire de plus en plus dangereuse avec la République populaire démocratique de Corée.

En ce qui concerne les commentaires formulés par le représentant de la Fédération de Russie, sa déclaration et son langage menaçant ne sont pas nouveaux dans cette salle. Ses menaces contre d'autres pays n'ont rien de nouveau non plus. La Russie doit comprendre que le renforcement de sa coopération militaire avec la République populaire démocratique de Corée est dangereux et ne fera que l'isoler davantage.

Je tiens à faire une dernière remarque concernant un refrain que nous entendons souvent au Conseil selon lequel certains membres veulent diaboliser la Russie. Aucun membre du Conseil ne tente de diaboliser la Russie. C'est la Russie, par ses discours menaçants et sans retenue, qui diabolise le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Chine a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais répondre brièvement à la déclaration que vient de faire le représentant des États-Unis. Comme je l'ai

mentionné dans ma déclaration, la Chine a toujours adopté une approche prudente et responsable de la question de la péninsule coréenne. La communauté internationale voit clairement le rôle joué par la Chine et les efforts qu'elle déploie à cet égard. La Chine décide elle-même de sa politique et de sa position sur la question de la péninsule et n'a pas besoin que les États-Unis lui disent ce qu'elle doit faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole uniquement pour dire que je ne perdrai pas mon temps ni le temps précieux du Conseil de sécurité en répondant aux remarques faites par mon collègue des États-Unis.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de reprendre la parole, mais je serai très bref.

Comme je l'ai déjà dit au Conseil, ma délégation continuera de dénoncer la Chine et tout autre État qui viole les résolutions du Conseil de sécurité, tout particulièrement en ce qui concerne les questions relatives à la République populaire démocratique de Corée et à l'Ukraine.

Comme je l'ai dit, ce type de coopération, en particulier entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie, constitue une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales. Les pays influents doivent user de leur influence, car ce qui est en train de se passer entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie est très préoccupant, non seulement pour le Conseil, mais aussi pour les autres États Membres de l'ONU.

Je demande donc à mon collègue chinois de comprendre que si la situation dans la péninsule coréenne poursuit sa trajectoire actuelle, les États-Unis et leurs alliés devront prendre des mesures pour défendre leur sécurité. Je lance donc un nouvel appel à mon collègue chinois pour que la Chine use de son influence. Elle en a beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Chine a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, en ce qui concerne la question de la péninsule coréenne, je voudrais souligner à nouveau que la Chine a

encouragé le dialogue et a déployé des efforts constructifs pour maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule. Toutefois, les efforts de la Chine nécessitent également la coopération de toutes les parties concernées, en particulier les États-Unis. En outre, je voudrais également conseiller à mes collègues américains de changer leur vieille habitude de rejeter la faute sur d'autres plutôt que d'examiner leur propre rôle. Ce n'est pas une pratique constructive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : À la demande malhonnête des États-Unis et de leurs partisans, le Conseil de sécurité a organisé une séance illégale qui va totalement à l'encontre de l'esprit fondamental de la Charte des Nations Unies, qui vise à promouvoir le développement de relations amicales et de la coopération entre les pays.

Les pays qui ont demandé la tenue de cette séance, notamment les États-Unis, premiers exportateurs d'armes au monde, sont invariablement les principaux responsables des perturbations de la paix et méritent les critiques de la communauté internationale, car ils ont provoqué une instabilité sociale et des effusions de sang tragiques à cause des quantités importantes d'armes qu'ils envoient dans diverses parties du monde.

Le 23 juin, les systèmes de missiles tactiques de l'armée américaine fournis aux autorités ukrainiennes par les États-Unis ont frappé le territoire russe de Sébastopol, causant la mort de plus de 150 civils innocents, dont deux enfants. Cela montre que les pays qui devraient être appelés à rendre des comptes et condamnés au Conseil de sécurité ne sont autres que les États-Unis et leurs partisans, qui ont fourni des armes de destruction massive à l'Ukraine.

La République populaire démocratique de Corée dénonce avec la plus grande fermeté les États-Unis pour avoir livré des armes à sous-munitions et d'autres armes meurtrières inhumaines interdites par le droit international aux autorités néonazies fantoches de l'Ukraine et à leurs alliés. Elle dénonce également les autorités ukrainiennes de Kiev pour leurs actes terroristes barbares.

Depuis le début de la crise ukrainienne, les États-Unis ont intensifié leur aide militaire aux autorités de Kiev, notamment sous la forme de lance-roquettes multiples, de chars de bataille et de bombes à l'uranium appauvri, à hauteur de 100 milliards de dollars. Dernièrement, ils ont donné aux néonazis d'Ukraine toute latitude pour frapper n'importe quelle partie du territoire russe

avec des armes des États-Unis, entraînant ainsi toute l'Europe dans une phase dangereuse de conflit armé généralisé et dans une nouvelle guerre mondiale.

Le monde entier sait déjà que l'opération génocidaire sanglante d'Israël, qui a impitoyablement coûté la vie à 37 000 innocents dans la bande de Gaza, a été appuyée par des bombes antibunker et d'autres armes fabriquées par les États-Unis. Malgré cela, les États-Unis ont demandé la tenue d'une séance du Conseil de sécurité pour parler des transferts d'armes présumés effectués par un autre pays. C'est un acte extrêmement éhonté — comme si la partie coupable portait plainte en premier —, qui est une insulte à la Charte des Nations Unies et la tourne en ridicule.

Les pays proaméricains prétendent que leurs actions sont toutes légitimes et contribuent à la paix et à la sécurité. Pourtant, lorsqu'il s'agit d'États souverains qui s'opposent aux États-Unis, même l'exercice par ces États de leurs droits légitimes est considéré comme illégal et comme une menace pour la paix et la sécurité. Cet argument éhonté est un exemple typique de deux poids, deux mesures, qui ne doit jamais être toléré.

Les États-Unis et leurs alliés sont obsédés par leurs ambitions hégémoniques et veulent à tout prix mener une politique étrangère de formation de blocs et renforcer des alliances agressives, faisant planer la menace de la guerre sur toutes les régions du monde. De telles perturbations de la paix par les États-Unis et leurs alliés sont la question urgente qui devrait être débattue au Conseil de sécurité aujourd'hui. Les États-Unis sont à l'origine de la crise ukrainienne en raison de la politique imprudente de l'OTAN à l'égard de l'Est. Ils ont formé des blocs militaires et politiques de nature exclusive et conflictuelle, tels que le partenariat entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis et le dialogue quadrilatéral sur la sécurité dans la région Asie-Pacifique, et ils accélèrent la mise en place d'une alliance militaire tripartite avec le Japon et la République de Corée, dans une tentative désespérée de créer une version asiatique de l'OTAN.

En particulier, les États-Unis et la République de Corée ont déjà mis en place le Groupe consultatif nucléaire, dont la mission est de planifier, de diriger et d'exécuter conjointement une attaque nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée. Ils ont récemment achevé l'élaboration de lignes directrices communes en matière de guerre nucléaire et prévoient d'organiser un exercice d'opération nucléaire sur cette base au mois d'août.

Ces dernières années, les États-Unis ont décidé de vendre au Japon 400 missiles de croisière Tomahawk, utilisés pour les attaques à longue portée, et de livrer à la République de Corée 25 chasseurs furtifs F-35, 36 missiles

anti-missiles navire-air SM-6 et d'autres équipements militaires de pointe d'une valeur astronomique. En fournissant des armes au Japon et à la République de Corée, les États-Unis commettent un crime, car ce faisant, ils exportent la confrontation et la guerre afin d'attiser les tensions militaires dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est, tout en maintenant leur position hégémonique, en détruisant la paix et la stabilité dans le monde.

Les moyens nucléaires stratégiques des États-Unis apparaissent fréquemment dans la péninsule coréenne et ses environs, sous prétexte de dissuasion élargie. En ce moment même, les États-Unis, le Japon et la République de Corée mènent frénétiquement un exercice militaire tripartite conjoint, baptisé Freedom Shield, autour de la péninsule coréenne, avec la participation du porte-avions nucléaire *USS Theodore Roosevelt*.

Comme le montre cette séance, derrière la réaction hystérique des États-Unis et de leurs partisans se cache la sinistre astuce visant à dissimuler leur crime, à savoir saper la paix et la sécurité mondiales et rendre illégal et entraver le développement des relations entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie, qui font obstacle à l'instauration de l'ordre hégémonique.

La République populaire démocratique de Corée a le droit légitime de promouvoir des relations de bon voisinage avec des États souverains indépendants, y compris la Fédération de Russie, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international s'agissant de développer entre les nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. Contrairement à l'alliance agressive et exclusive des États-Unis et de leurs partisans, qui détruit l'équilibre stratégique et la sécurité de la région et invite à la guerre, les relations entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie sont totalement pacifiques et défensives, car elles ne visent pas une tierce partie, mais favorisent au contraire le progrès et le bien-être des peuples des deux pays. Il n'y a donc aucune raison pour qu'une partie, quelle qu'elle soit, s'inquiète du développement de leurs relations bilatérales, à moins que cette partie n'ait l'intention d'envahir militairement la République populaire démocratique de Corée ou la Fédération de Russie.

La République populaire démocratique de Corée est déterminée à s'acquitter de son devoir d'accélérer le processus de construction d'un nouveau monde exempt de domination, d'assujettissement, d'hégémonie et d'autoritarisme et à défendre de manière fiable la paix et la sécurité de la péninsule coréenne et de la région. Nous

continuerons également à renforcer et à développer des relations d'amitié et de coopération avec les États souverains indépendants, y compris la Fédération de Russie.

La communauté internationale ne doit jamais tolérer l'autoritarisme et l'arbitraire des États-Unis et de leurs partisans, qui cherchent à entraver l'exercice des droits légitimes des États souverains et le développement de relations amicales et à imposer un ordre unilatéral et hégémonique. Elle doit au contraire redoubler d'efforts pour faire prévaloir une justice internationale véritable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Je tiens avant tout à dire que nous condamnons le tir de missile balistique effectué cette semaine par la République populaire démocratique de Corée.

Pour en revenir à la séance d'aujourd'hui, je remercie les deux intervenants de leurs exposés extrêmement utiles et instructifs.

La séance d'aujourd'hui est une occasion opportune de discuter du comportement illégal et déstabilisant de la République populaire démocratique de Corée, illustré par la poursuite de ses programmes nucléaire et balistique et par le renforcement de sa coopération militaire avec la Russie, en particulier ses transferts d'armes destinées à la guerre d'agression non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine – une guerre qui s'inscrit elle-même en violation manifeste du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies. Ces transferts d'armes violent ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité et mettent en péril la paix et la sécurité en Europe et dans la péninsule coréenne. L'urgence de la situation est attestée par le sommet au cours duquel, le 19 juin à Pyongyang, la Russie et la République populaire démocratique de Corée ont conclu un accord visant à resserrer leur coopération, notamment dans le domaine militaire. Nous soulignons que le Président Poutine a déclaré que la Russie n'excluait pas de développer une coopération militaro-technique avec la République populaire démocratique de Corée. Cela indique que les deux parties sont prêtes à violer plus encore les résolutions du Conseil de sécurité.

La Russie foule aux pieds la Charte des Nations Unies tout en prétendant, pas plus tard qu'à la réunion des

Ministres des affaires étrangères des pays BRICS que sont le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, que la Charte doit être au centre des relations internationales. Puisqu'elle parlait d'hypocrisie tout à l'heure, soulignons que cette approche des relations internationales est le comble de la sélectivité et de l'insincérité. L'Union européenne et ses États membres insistent sur le fait que les transferts d'armes et d'équipements connexes par la République populaire démocratique de Corée constituent une violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité, qui interdisent sans la moindre équivoque toute exportation ou importation d'armes impliquant la République populaire démocratique de Corée. Nombre d'entités indépendantes ont confirmé, au-delà de tout doute raisonnable, que la République populaire démocratique de Corée avait fourni des missiles balistiques à la Russie, qui les a utilisés à plusieurs reprises contre l'Ukraine. Ces attaques délibérées, notamment contre les civils et les infrastructures civiles, ajoutent au faisceau croissant de preuves attestant l'existence de crimes de guerre, comme indiqué par la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine.

Ces transferts d'armes entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie viennent appuyer la guerre d'agression de la Russie, aggravent les souffrances du peuple ukrainien et sapent fondamentalement le régime mondial de non-prolifération. Ils montrent que la Russie continue de se préparer à prolonger sa guerre illégale et prouvent bien que ses effets de manche concernant des négociations ou un cessez-le-feu en Ukraine n'ont rien de sincère. Nous renouvelons notre appel pressant à la République populaire démocratique de Corée et à la Russie pour qu'elles respectent toutes les résolutions du Conseil de sécurité et qu'elles cessent immédiatement toutes les activités qui les enfreignent. La Russie doit répondre de ces violations, qui empêchent le Conseil et le multilatéralisme d'agir pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Récemment, la Russie a opposé son veto à la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) (voir S/PV.9591). L'Union européenne a condamné avec force cet acte irresponsable, tentative manifeste de dissimuler des transferts d'armes illégaux entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie. Le régime de sanctions de l'ONU lui-même reste en place, de même que le Comité 1718 chargé de son application. C'est plus important que jamais. L'objectif des sanctions est de faire entraver aux programmes nucléaires et balistiques illégaux que la République populaire démocratique de Corée mène toujours, en violation directe de nombre de résolutions du Conseil. Les sanctions sont aussi un outil important pour inciter la République populaire démocratique de Corée

à accepter les propositions de dialogue avancées par les principales parties en vue de trouver une solution diplomatique propice à la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. L'Union européenne continuera de faire sa part d'efforts pour aboutir à ce résultat, en étroite collaboration avec la communauté internationale, et nous demandons instamment à tous les États de faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je prends note de la présence de l'envoyé du dictateur, qui continue d'occuper le siège de l'Union soviétique.

Je tiens avant tout à remercier la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé. Je sais également gré à M. Jonah Leff, Directeur exécutif de Conflict Armament Research, d'avoir présenté les conclusions de son organisation s'agissant des restes de missiles balistiques retrouvés en Ukraine.

Aujourd'hui, la seule chose qui soit plus proche des Ukrainiens que le représentant de la Corée du Nord assis à côté de moi, ce sont les missiles nord-coréens qui tuent des Ukrainiens. Depuis la fin de l'année 2023, dans le cadre de sa guerre d'agression à grande échelle contre l'Ukraine, la Fédération de Russie utilise des missiles balistiques provenant de la République populaire démocratique de Corée, missiles qu'elle a achetés à Pyongyang. Parmi les missiles de la République populaire démocratique de Corée que Moscou a utilisés contre mon pays, au moins 21 ont été retrouvés et examinés par les autorités ukrainiennes.

Aujourd'hui, je voudrais toutefois évoquer un cas précis. Comme cela a déjà été mentionné, le 2 janvier, la ville ukrainienne de Kharkiv a été frappée par plusieurs missiles. L'inspection, par les autorités ukrainiennes, des restes d'un de ces missiles balistiques a confirmé que ce missile était originaire de la République populaire démocratique de Corée. À cet égard, l'Ukraine a également donné à Conflict Armament Research, qui est à l'œuvre en Ukraine depuis 2018, la possibilité de cataloguer physiquement les débris d'un missile balistique qui a frappé Kharkiv le 2 janvier. Comme l'a déclaré aujourd'hui le Directeur exécutif de Conflict Armament Research, l'organisation a conclu que les restes du missile balistique lancé sur Kharkiv proviennent de la République populaire démocratique de Corée.

Le transfert vers la Russie de missiles balistiques, ou de toute autre arme ou matière connexe, depuis la République populaire démocratique de Corée est une violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Depuis plus de six mois déjà, l'Ukraine communique au Conseil de sécurité sur les violations de l'embargo sur les armes commises

par la République populaire démocratique de Corée et la Russie. À cet égard, je voudrais dire que, en réponse à la demande pertinente faite en janvier par le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006), l'Ukraine a fourni au Groupe des informations fondées sur des preuves à ce sujet. Dans son rapport final (voir S/2024/215), le Groupe d'experts confirmait avoir reçu de l'Ukraine des informations pertinentes, qu'il était en train d'examiner. La Russie a mis fin au mandat du Groupe d'experts (voir S/PV.9591), privant ainsi les États Membres d'évaluations, analyses et recommandations factuelles, objectives et indépendantes concernant l'application des sanctions de l'ONU visant la République populaire démocratique de Corée.

Comme viennent de le dire certains membres du Conseil, du 17 au 19 avril, à l'invitation de mon pays, le Groupe d'experts s'est rendu en Ukraine pour inspecter les débris d'un missile retrouvés à Kharkiv. Comme l'ont également rapporté certains membres du Conseil et les médias, le Groupe d'experts a conclu que les débris récupérés, provenant d'un missile tombé à Kharkiv, correspondaient à un missile de série Hwasong-11 de la République populaire démocratique de Corée. Il a également été confirmé qu'aucun des éléments retrouvés ne permettait d'établir que le missile avait été fabriqué en Russie. Enfin, le Groupe a conclu que le missile constituait une violation, par la République populaire démocratique de Corée, du paragraphe 8 b) de la résolution 1718 (2006), qui interdit à Pyongyang d'exporter de tels articles.

Nous craignons que la signature, la semaine dernière, par les dirigeants de la Russie et de la République populaire démocratique de Corée, du traité dit de partenariat stratégique global, ne soit suivie d'autres faits menaçants. De fait, cet accord ouvre la voie à une coopération militaire accrue entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée, aussi son incidence sur les conditions de sécurité aussi bien dans notre région que dans la péninsule coréenne pourrait-elle être préjudiciable. L'Ukraine souligne qu'il faut que le Comité 1718 continue de surveiller les informations selon lesquelles la Russie emploierait des missiles et des armes classiques de la République populaire démocratique de Corée. Nous exhortons également tous les États Membres, notamment tous les membres du Conseil de sécurité, à se joindre à nous pour condamner les violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité par la Russie et la République populaire démocratique de Corée, et à tirer parti des mécanismes en place à l'ONU pour empêcher la prolifération des armes et munitions de Pyongyang et, en conséquence, une aggravation des menaces pesant sur la sécurité de l'Europe et de l'Asie.

La séance est levée à 12 h 20.